

REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DECHANTELOUP-LES-VIGNES  
78570

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 09 février 2022

DATE D’AFFICHAGE : 09 février 2023

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 33  
Présents : 23  
Votants : 27

L’an deux mille vingt-trois, le quinze février, le Conseil municipal de Chanteloup-les-Vignes, légalement convoqué le neuf février deux mille vingt-trois, s’est réuni en salle du conseil en mairie à 20h30, sous la Présidence du Maire, Madame Catherine ARENOU.

**Etaient présents :**

Mme ARENOU, M. LONGEAULT, Mme CHIARETTO, M. BONNEAU, Mme BATHILY, M. BOUCHELLA, Mme ABLOUH, M. GAILLARD, Mme BELHADJ-ADDA, Maires – Adjoints,  
Mme CHERGUI, M. GOURVENEC, Mme CHARLOT, M. DUBOIS, Mme BOUKANDOURA M. BRENOT, M. LIAOUI, M. HILALI, Mme BIGLIONE, Mme DUBOIS, M. FOURE, M. FARIGÔULE, Mme SIRAS, Mme AZDAD, Conseillers Municipaux.

**Absents représentés :**

Mme CHATELAIN	(Procuration à Mme ARENOU)
Mme RAKOTOMALALA	(Procuration à Mme BIGLIONE)
M. AZIMI	(Procuration à M. GAILLARD)
M. GAYDOUK	(Procuration à M. LONGEAULT)

**Absents excusés :**

M. CAMARA  
M. ALIM  
M. MARCIN  
Mme KHARJA  
Mme LARABI  
M. ODIRA

**REGLEMENT DU PHENIX**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** qu’à la suite de la livraison du complexe culturel le Phénix, il est nécessaire de proposer un règlement intérieur et une tarification, afin que l’utilisation de la salle de spectacle soit conforme à la politique culturelle menée par la collectivité,

**CONSIDERANT** le projet de règlement joint en annexe,

**CONSIDERANT** l’avis de la Commission Culture Sport et Jeunesse réunie le 2 février 2023,

**ENTENDU** l’exposé de Madame Sandrine CHIARETTO, Adjoint au Maire délégué à la Culture et à la Vie associative,

Après en avoir délibéré, à l’unanimité,

**APPROUVE** le règlement intérieur et les tarifs proposés à la location du PHENIX.

**AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer le règlement intérieur du PHENIX et tout acte relatif à sa mise en œuvre.

Chanteloup-les-Vignes, le vingt-et-un février deux mille vingt-trois

Pour le Maire et par délégation,  
Le Premier Maire-adjoint



François LONGEAULT

Délibération certifiée exécutoire de par :

- l'affichage le :
- la transmission à la Sous-Préfecture le :

Accusé de réception en préfecture  
078-217801380-20230221-2023-DEL-04-DE  
Date de réception préfecture : 21/02/2023